

“”  
En  
Débat



**Nicolas Duvoux**  
professeur de sociologie à l'Université  
Paris VIII Vincennes Saint-Denis

**Christophe Sirugue**  
ancien secrétaire d'État et  
ancien député de Saône-et-Loire

## Quels contours pour le futur Revenu universel d'activité ?

Le 13 septembre dernier, lors de la présentation de sa Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le président de la République annonçait son intention de créer un Revenu universel d'activité (RUA). Pour en définir les modalités précises, une consultation institutionnelle et citoyenne sera lancée en avril. Christophe Sirugue, ancien secrétaire d'État et Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à Paris, échangent sur les contours que le RUA pourrait prendre.

**Union Sociale : Pourquoi cette volonté de réformer le système actuel ?**

**Christophe Sirugue :** Il y a une nécessité à la fois technique et idéologique à réformer les minimas sociaux. Tout d'abord, on est face aujourd'hui à une multiplicité de dispositifs mis en place au fil des années, au gré des difficultés que l'on voulait corriger. Cet empilement de mesures n'est non seulement pas totalement efficace, mais il crée aussi des inégalités. Certains dispositifs

sont mal compris, même par les personnes qui en sont bénéficiaires ! Sur le plan idéologique, certains minimas sociaux sont perçus comme nobles (minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés), tandis que d'autres sont connotés négativement (RSA). Cela explique d'ailleurs une part du taux très élevé de non-recours : il y a une certaine honte à relever de ces minimas.

**Nicolas Duvoux :** Pour moi, deux éléments rendent une réforme indispensable. D'une part, il y a effecti-

vement cet empilement des dispositifs hétérogènes. Depuis les années 1970, un grand nombre de situations sociales ne rentrent pas dans les cases de la Sécurité sociale ni de l'assurance chômage. C'est le cas par exemple des familles monoparentales. C'est pourquoi une multitude de dispositifs ayant vocation à combler ces lacunes du système assurantiel social a été mise en place. Mais ils couvrent les besoins de façon incohérente, se recoupant parfois. Il faut rappeler que le système de base a été élaboré il y a plus de 70 ans

dans une société où la situation largement majoritaire était le plein-emploi salarié masculin. D'autre part, sur cette construction de dispositifs d'assistance, sont venues se greffer les thématiques de l'assistanat et de la paresse supposée des bénéficiaires. Dès les années 2000, là où auparavant on luttait contre l'exclusion, on bascule vers une lutte contre la « désincitation » à l'emploi avec le RSA ou la prime d'activité. On cherche à encourager la reprise d'un emploi, ce qui n'empêche pas ces dispositifs de rencontrer une hostilité de la classe politique et de l'opinion publique. Il faut faire évoluer cela.

**Union sociale : Le RUA pourrait fusionner la majorité des prestations sociales. Que pensez-vous de cette perspective ?**

**Christophe Sirugue :** Je suis absolument contre la fusion totale. Il est clair qu'il faut un système plus efficace et plus simple, mais cela ne doit pas nous amener à perdre de vue certaines politiques publiques spécifiques. L'aide au logement en fait partie : il ne faut pas la diluer dans le reste des allocations. De la même façon, les prestations de santé doivent être universelles, mais rester adaptées aux situations précises des Français : on ne peut pas les mêler à un tas d'autres dispositifs ! Le grand danger de cette réforme est que le RUA devienne un alibi à la remise en cause de certaines aides, en les regroupant toutes sous une prestation quasi-unique, sans tenir compte des situations et des besoins particuliers.

**Nicolas Duvoux :** Je suis tout à fait d'accord sur ce point. J'aimerais souligner ici que ce revenu « universel » d'activité n'a rien à voir avec l'idée d'un revenu forfaitaire auquel chaque citoyen aurait droit, simplement en raison de sa citoyenneté et sans condition, à l'image de ce que proposait Benoît Hamon lors de la dernière campagne présiden-

tielle. Le vocabulaire politique tend à qualifier d'universels, des dispositifs qui ne le sont pas du tout. C'est le cas par exemple de la Couverture maladie universelle, qui n'est accessible que sous conditions de revenu. Avec le RUA, on parle en fait d'une simple réforme des minimas sociaux. La question est de savoir si le gouvernement va vraiment faire un grand toilettage général, en homogénéisant et en simplifiant sans pour autant faire de perdants. Le 13 septembre, Emmanuel Macron a d'ailleurs précisé qu'il ferait attention à ne pas reproduire les erreurs de la réforme du « Universal Credit » en Grande-Bretagne. Centralisant six minimas sociaux, cette réforme a entraîné des pertes de revenus très importantes pour un grand nombre de personnes ayant des situations complexes et a généré une grande insatisfaction au sein de la population.

**Union Sociale : A-t-on une idée de sa mise en œuvre précise ?**

**Christophe Sirugue :** La grande question est de savoir si on réforme pour des questions d'économies ou pour redonner du sens aux politiques publiques sur les minimas sociaux. Est-ce qu'on réforme de façon brutale ou bien avec une logique de lissage ? On ne peut pas changer brutalement de dispositif, car cela a une incidence directe sur le niveau de vie des gens.

**Nicolas Duvoux :** L'autre question qui se pose est celle du financement



© Michel Le Moine

**« La grande question est de savoir si on réforme pour des questions d'économies ou pour redonner du sens aux politiques publiques sur les minimas sociaux. »**

de cette protection sociale. On dépense plus de 700 milliards d'euros pour la sécurité sociale chaque année. Le RSA n'est qu'une petite partie de cet ensemble. Il faut donc se demander quelle place ont ces dispositifs liés aux minimas sociaux. Quelle est leur légitimité ? Sont-ils reconductibles indéfiniment dans le temps ? Sont-ils accessibles uniquement sous conditions de ressources ? Quelle place fait-on à la contrepartie liée à l'exigence de retour au travail ? Toutes ces questions devront être abordées.

**Union Sociale : Quelle place doit-on accorder à l'accompagnement à l'insertion ?**

**Christophe Sirugue :** Nicolas Duvoux évoquait à l'instant la question des droits et devoirs des potentiels bénéficiaires des minimas et donc du RUA. C'est un sujet épidermique ! Selon moi, il s'agit surtout de ne pas fixer des objectifs inatteignables ! Que ce soit pour des raisons de manque de formation, de difficultés familiales ou de problèmes de

### Qui sont-ils ?

Ancien secrétaire d'État des gouvernements Valls II et Cazeneuve, ancien député de Saône-et-Loire et ancien maire de Chalon-sur-Saône, **Christophe Sirugue** a été rapporteur du rapport *Repenser les minimas sociaux - Vers une couverture socle commune*, en avril 2016.

**Nicolas Duvoux** est professeur de sociologie à l'Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis et chercheur au Laboratoire des théories du politique du Cresppa. Il a présidé le comité d'évaluation du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (rapport paru en 2018). Il est notamment auteur de *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, publié au Seuil en 2012.

▷ santé physique ou psychologique, beaucoup de bénéficiaires se trouvent dans des situations très complexes. On ne peut donc pas attendre que leur retour à l'emploi, quand il est possible, se fasse rapidement et simplement : cela ne peut pas être une condition à l'obtention du RUA. Cela dit, l'État doit donner les moyens à ces personnes de revenir vers le droit commun, grâce à un accompagnement à l'insertion. Tout cela nécessite d'y consacrer des moyens financiers et humains importants, alors même que l'on évolue dans un contexte où les services de l'État se réduisent drastiquement dans certains endroits. Cette question soulève de profondes inquiétudes.

**Nicolas Duvoux :** Pour moi, le RUA et le service public de l'insertion (également annoncé le 13 septembre) doivent être intimement liés. S'il y a une exigence de retour au travail, un accompagnement social de qualité doit être assuré sur tout le territoire. Or, pour le moment, le RSA a mis en lumière des disparités terribles entre les départements dans cet accompagnement. La question est donc bien de savoir si les moyens seront au rendez-vous.

**Union Sociale :** Êtes-vous en faveur de l'individualisation ou de la « familiarisation » pour le calcul du RUA ?



© Michel Le Moine

**« Le RUA et le service public de l'insertion doivent être intimement liés. S'il y a une exigence de retour au travail, un accompagnement social de qualité doit être assuré sur tout le territoire. »**

## L'Uniojss se prépare à la consultation à venir

Animé par l'Uniojss, le collectif ALERTE travaille à établir ses positionnements sur les grands enjeux portés par le Revenu universel d'activité. « *Nous demandons un revenu universel, ouvert dès 18 ans, sans conditionnalité à l'activité et qui soit un revenu décent : on a établi un minimum à 900 euros, ce qui équivaut au minimum vieillesse actuel* », résume Manon Jullien, conseillère technique « Lutte contre l'exclusion » à l'Uniojss. Autre demande incontournable : celle d'un accompagnement fort et qualitatif vers l'emploi. « *En revanche, nous nous opposons à la suspicion d'oisiveté que le discours du président de la République laissait entrevoir* ». Parmi les autres sujets sur lesquels tout le monde s'accorde, on retrouve l'opposition à une fusion avec l'aide personnalisée au logement qui risque d'être une occasion de réduire les dépenses d'aide au logement et de faire peser le financement du dispositif par les classes moyennes basses (par exemple par la perte des APL).

« *Il ne faut pas qu'il y ait de perdants par rapport à la situation actuelle, mais on se demande comment le financement de ce dispositif, qui doit en plus lutter contre le non-recours aux droits et donc représenter des dépenses supplémentaires pour l'État, pourra se faire à budget constant !* » Malgré un accord global, plusieurs points sont encore en questionnements : le choix entre l'individualisation ou la « familiarisation » du calcul de ce revenu, ainsi que sa fusion potentielle avec les aides vieillesse et handicap.

**Nicolas Duvoux :** Sur ce point, soit on garde un système de valeurs appuyé sur une solidarité dans la sphère familiale et dans le ménage (familiarisation) ou bien on bascule vers une logique où l'individu est la cible première de cette solidarité (individualisation). Il y aurait aujourd'hui une cohérence à aller vers l'individu, dans un contexte où les situations personnelles sont disparates et génèrent parfois de grandes inégalités. Cela permettrait aussi d'ouvrir l'accès à un revenu minimal aux jeunes dès 18 ans, là où ils sont actuellement exclus du RSA jusqu'à l'âge de 25 ans car potentiellement rattachés fiscalement à leur foyer familial, alors même que la solidarité familiale censée leur permettre de subvenir à leur besoin n'est absolument pas garantie.

**Christophe Sirugue :** Je suis également pour cette logique d'individualisation, qui permet d'adapter les prestations sociales à la situation précise de chacun. La question est de savoir comment on arrive à mettre en œuvre ce modèle. Je pense que la mise en place du prélèvement à la source est un élément facilitateur important : puisqu'on a connaissance des ressources qui permettent de calculer les cotisations, on peut aussi les utiliser pour calculer la redistribution sous forme de prestations sociales. Pour autant, l'individualisation ne doit pas empêcher la conservation des autres outils, pour les prestations familiales par exemple. ●

Propos recueillis par  
Juliette Cottin